Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260226-2026_02_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 20 février 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 6 Membres votants : 10

Le jeudi vingt-six février à dix-huit heures le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, LE NORMAND Pierrick, MORVAN Nolwenn, KERRELLO Martial, LE BAIL Brigitte, KEATS Nassera ;

Etaient absents : DEMEERSSEMAN Franky, CLOAREC Blandine, LE GAC Véronique, CLÉMENT Emmanuel, HIPPOLYTE Elodie ;

Pouvoir : DEMEERSSEMAN Franky donne pouvoir à LE NORMAND Pierrick, CLOAREC Blandine donne pouvoir à LE ROLLAND Yves, LE GAC Véronique donne pouvoir à KERRELLO Martial, HIPPOLYTE Elodie donne pouvoir à MORVAN Nolwenn ;

Secrétaire de séance : LE NORMAND Pierrick ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, HEDOUIN Philippe, THOMAS Françoise, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-02-11 Avenants n°3 Lot01 T01 et n°2 Lot02 T01 marché de travaux de l'église

Dans le cadre des travaux de restauration de la tribune, de la niche de la sacristie et de l'étanchéité du clocher de l'église (tranche optionnelle 01, T01) Le cabinet Archaeb propose de conclure les avenants n°3 Lot 01 et n° 2 Lot 02.

Lot 01 : Maçonnerie-Pierre de Taille

Attributaire : entreprise J. Moullec – 5 Rue Pierre et Marie Curie- PA la Tourelle 22403 LAMBALLE-ARMOR

Montant du marché initial + avenant n°1 (plus-value pour prestations complémentaires et modification de traitement du mur nord repris à la terre) + avenant n°2 (plus-value pour prestations complémentaires mur nord dépose et remontage complet du mur)

	Tranche ferme : restauration de l'enclos	T01 : restauration tribune, niche sacristie et étanchéité clocher	T02 : restauration des façades	Total HT
Montant initial	81 234.50	32 502.21	133 361.91	247 098.62
Avenant n°1 : + 6 218.74 HT TF	87 453.24	32 502.21	133 361.91	253 317.36
Avenant n°2 : + 18601.53 HT TF	106 054.77	32 502.21	133 361.91	271 918.89

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260226-2026_02_11-DE

Avenant n°3 : moins- value de 12 159.34€ HT pour balance financière en cours de tranche optionnelle 01 selon le devis n°25001082.

Nouveau montant du marché :

	Tranche ferme : restauration de l'enclos	T01 : restauration tribune, niche sacristie et étanchéité clocher	T02 : restauration des façades	Total HT
Avenant n°3 : – 12 159.34 HT T01	106 054.77	**20 342.87**	133 361.91	259 759.55

Lot 02 : Plancher bois, métal

Attributaire : entreprise J. Moullec – 5 Rue Pierre et Marie Curie- PA la Tourelle 22403 LAMBALLE-ARMOR

Montant du marché initial + avenant n°1 (rectificatif index BT16b)

	T01 : restauration tribune, niche sacristie et étanchéité clocher	Total HT
Montant initial	45 093.75	45 093.75

Avenant n°2 : moins- value de 3 549.70€ HT pour balance financière en cours de tranche optionnelle 01 selon le devis n°25001089.

Nouveau montant du marché :

	T01 : restauration tribune, niche sacristie et étanchéité clocher	Total HT
Avenant n°3 : - 4 259.64 HT T01	**41 544.05**	41 544.05

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
Vu le marché conclu avec les entreprises adjudicataires en application de la délibération du conseil municipal n° 2024-10-08 du 18 octobre 2024 ;
Vu l'attribution des lots 02,04 et 05 en application de la délibération du conseil municipal n°2025-05-10 du 26 mai 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 8 voix « pour » et 2 « abstention » (MORVAN Nolwenn, HIPPOLYTE Elodie pouvoir à MORVAN Nolwenn)

Article 1 : **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les avenants n°3 Lot 01 et n° 2 Lot 02 tels que présentés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 02/03/2026
De l'affichage le 02/03/2026

MAIRIE DE COATREVEN (Côtes-d'Armor)